



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-008

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2021

Sommaire

73_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Savoie

73-2021-01-13-002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations de Savoie

73-2021-01-13-002

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry
POTHET, directeur départemental de la cohésion sociale et
de la protection des populations de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET,
directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la
Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 portant renouvellement de M. Thierry POTHET dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations à compter du 27 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°02-2021 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie, et notamment son article 3 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée par **M. Thierry POTHET**, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, aux agents dont les noms suivent :

- **M. Pascal BERNIER**, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations, en toute matière,
- **M. Alexandre BLANC-GONNET**, chef du service vétérinaire pour les attributions de son service,
- **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**, chef du service solidarités, égalité et insertion sociale, pour les attributions de son service,
- **Mme Catherine MARCONNET**, cheffe du service concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour les attributions de son service,
- **Mme Danièle CARRAZ**, cheffe de projet « insertion par l'hébergement et le logement », pour les attributions qui la concernent,
- **M. David DOUADY**, chef du pôle protection et santé animales, pour les attributions de son pôle et du service vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET**,
- **Mme Camille AUPEIX**, cheffe du pôle hébergement et accès aux droits, pour les attributions de son pôle et du service SEIS en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**,
- **Mme Catherine CASSAZ**, adjointe à la cheffe du pôle hébergement et accès aux droits, pour les attributions de son pôle en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT** et de **Mme Camille AUPEIX**,

- **Mme Sylvie TARTAVEL**, cheffe du pôle politique de la ville, pour les attributions de son pôle en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**,
- **Mme Josette BACON**, adjointe à la cheffe du pôle politique de la ville, pour les attributions de son pôle en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT** et de **Mme Sylvie TARTAVEL**,
- **M. Cédric FUHRMANN**, chef du pôle logement, pour les attributions de son pôle et du service SEIS en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**,
- **M. Jean-Paul EPINAT**, adjoint au chef du pôle logement, pour les attributions de son pôle en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT** et de **M. Cédric FUHRMANN**,
- **M. Jean-Marie LE HORGNE**, chef du pôle sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son pôle et du service vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET**,
- **Mme Françoise HUGON**, adjointe au chef du pôle sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son pôle en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Marie LE HORGNE**,

pour signer les documents énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 susvisé portant délégation de signature à M. Thierry POTHET.

Article 2 :

L'arrêté du 25 août 2020 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET est abrogé.

Article 3 :

M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, M. le directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations, M. Alexandre BLANC-GONNET, M. Florent JAMBIN-BURGALAT, Mme Catherine MARCONNET, Mme Danièle CARRAZ, M. David DOUADY, Mme Camille AUPEIX, Mme Catherine CASSAZ, M. Cédric FUHRMANN, M. Jean-Paul EPINAT, Mme Sylvie TARTAVEL, Mme Josette BACON, M. Jean-Marie LE HORGNE et Mme Françoise HUGON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 13 janvier 2021

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par délégation,

le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

signé : Thierry POTHET